

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°58/2020 DIRECTION GENERALE

**DECISION DU PRESIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020
PROJET DE TERRITOIRE – PROJET D’ADMINISTRATION ET
PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 Juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'Etat,

DECIDE

Article 1

De solliciter l'attribution d'une subvention DETR 2020 pour les études Projet de territoire/projet d'administration et pacte financier et fiscal d'Estuaire et Sillon

Article 2

De dire que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Frais d'études	80 000€	DETR (2020)	64 000
		CCES	16 000
TOTAL	80 000 €		80 000

Fait à Savenay, le 4 novembre 2020

Le Président

Rémy NICOLEAU

